



Absence d'indemnités suite à arrêt maladie d'une semaine

Par **franchou**, le **21/05/2012** à **11:50**

Bonjour,

J'ai été arrêtée par mon médecin, pendant une semaine au mois de mars. Je n'ai perçu aucune indemnité pour cet arrêt. Je travaille chez eux depuis Avril 2011 et j'ai le statut de cadre. Est ce normal?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **21/05/2012** à **14:04**

Bonjour,

Je présume que vous avez quand même perçu les indemnités journalières de la Sécurité Sociale sinon, il faudrait savoir si l'employeur a bien transmis l'attestation de salaires... L'indemnité légale complémentaire en cas d'arrêt-maladie est après un an de présence dans l'entreprise mais la Convention Collective applicable peut prévoir des dispositions plus favorables...

Par **franchou**, le **21/05/2012** à **14:25**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour. Cela veut-il dire que vu que je n'ai pas un an d'ancienneté au sein de l'entreprise je n'ai pas le droit de percevoir d'indemnités? J'ai contacté l'assurance maladie par téléphone, ils disent ne pas avoir reçu l'attestation de salaires.

Par **P.M.**, le **21/05/2012** à **14:40**

Vous n'avez pas droit à un complément de salaire légalement par l'employeur avec moins d'un an d'ancienneté mais comme je vous l'ai indiqué, vous avez droit bien sûr droits aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale...